

Edwin W. Jones et Heman A. Hastings, commissaires d'écoles pour la municipalité de "Saint-Damien de Stanbridge," dans le comté de Missisquoi, en remplacement de MM. J. W. Philips et G. G. Stanton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S

De demande d'érection de municipalité scolaire en vertu de la 5e sec. 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de "Sainte-Anne de Sabrevois," dans le comté d'Iberville, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 1er mars dernier (1888).

A V I S.

*Érection de municipalité.*

Définir les limites de la municipalité de Stoneham, dans le comté de Québec ;

Tout le territoire qui se trouve entre les lots suivants, savoir : entre les Nos 1 à 26, appelé Trinité du Grand pré Rang la Reine, ces deux lots compris, entre les lots Nos 27 à 52, tous deux inclusivement, sur la concession nord-est du domaine Saint-Pierre, entre les lots Nos 53 à 69, tous deux compris, de la concession sud-ouest du domaine Saint-Pierre, entre les lots Nos 29, 70 et 95 sur les fiefs Lépinay et d'Orsainville, ces lots compris, tous ces lots sont indiqués et décrits au cadastre et plan officiel de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, dans le dit comté, et demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil de définir les limites de cette municipalité, afin d'éviter des difficultés, et les intérêts sont notifiés en conséquence.

GÉDÉON OUIMET,

Surintendant.

Québec, 9 mai 1888.

ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Séparer le canton d'Adstock de la municipalité de Saint-Ephrem de Tring, dans le comté de Beauce, et l'ériger en municipalité pour les fins scolaires, avec les limites qu'il a comme municipalité rurale, sous le nom "d'Adstock."

GÉDÉON OUIMET,

Surintendant.

Québec, 14 mai 1888.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 11 mai courant (1888), de détacher de la "Ville de Saint-Jean," dans le comté de Saint-Jean, les lots désignés au cadastre de la paroisse de Saint-Jean, à partir du numéro soixante et trois, jusqu'au numéro quatre-vingt-neuf, inclu-

sivement, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité scolaire de la "paroisse de Saint-Jean," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 11 mai courant (1888), de nommer M. Joseph Hudon commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Paschal, dans le comté de Kamouraska, en remplacement de M. Paschal Blier, qui ne réside plus dans la dite municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 mai courant (1888), de nommer MM. Thomas Maltais, Onésime Godreau, Paul Bouchard, Paschal Langlois, fils, et Ferdinand Villeneuve, commissaires d'écoles pour la nouvelles municipalité du "Saint Cœur de Marie" (canton Delisle), dans le comté de Chicoutimi.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 mai courant (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Beauharnois, Saint-Clément de Beauharnois (Paroisse).—M. Arthur Goyette, en remplacement de M. Alphonse Goyette, qui a quitté la municipalité.

Comté de Témiscouata, St-Jean de Dieu.—M. Arsène Dumont, en remplacement de M. Théodore Drapeau, qui a quitté la municipalité.

*Syndics d'écoles.*

Comté d'Argenteuil, Saint-André.—M. Joseph Charlebois, en remplacement de M. Daniel Guertin, qui a quitté la municipalité.

Comté de Joliette, Saint-Ambroise de Kildare. M. William Jobe, en remplacement de M. William Stafford, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S

De demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire le canton d'Adstock, dans le comté de Beauce, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.